



ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, à la Croix-Rousse, à l'imprimerie, Grande-Rue, 12; — chez M. J. LOUISON, rue Henri IV, n. 2, — chez M. VOLLAIRE, libraire, place de la Croix-Rousse, n. 14; à Lyon, chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n. 6.

L'ÉCHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1841.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE, DE 1841, paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr. — trois mois, 1 fr. 50 c., payables d'avance.

Prix des annonces, 15 c. la ligne. On rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires seront déposés au Bureau.



LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

VIVRE EN TRAVAILLANT.

Avis.

A compter du prochain N° l'*Echo de la Fabrique* donnera le mouvement de la caisse d'épargne de la Croix-Rousse. Il donnera également les décès de cette commune et ceux des communes de Vaise et la Guillotière. Ce sont des documents utiles et qu'aucun journal jusqu'à ce jour n'a songé à recueillir.

FABRIQUE DE LYON.

Il y a quinze jours, nous avons annoncé un mouvement ascendant dans la fabrication des étoffes; il s'est maintenu seulement pour les mêmes articles. Ceux de goût sont toujours en faveur, et il s'y maintiendront quelques mois, les commettants de Paris n'ayant pas encore dit leur dernier mot. Cependant il n'en est pas de même des autres articles, surtout de ceux destinés à l'Amérique; ceux-ci restent dans une stagnation telle, que la fabrication en diminue chaque jour. Si Lyon voyait se fermer ou seulement se restreindre des débouchés aussi importants que ceux des Etats-Unis, la Fabrique aurait un quart de ses métiers inoccupés. Ce serait une triste perspective. Déjà sans doute, les autorités et la chambre de commerce se sont occupés de prévenir un pareil malheur, ils en auront informé le Gouvernement. On ne doit pas oublier que Lyon est un centre qui fournit de l'occupation non-seulement aux ouvriers qu'il renferme, mais encore aux départements environnants à quinze lieues à la ronde. L'on évalue aujourd'hui à quarante-cinq mille le nombre des métiers à tisser dans cette circonférence, faisant vivre deux cent mille individus. Les exportations acquièrent encore une importance autrement grande quand on considère que toute l'industrie séricole du midi de la France se rattache à la Fabrique lyonnaise. Nous apprenons que le gouvernement des Etats-Unis est disposé à remplacer le tarif des droits d'entrée de la perception se faisant *ad valorem* par une autre perception au poids. Le ministère a consulté notre chambre de commerce pour avoir son opinion. Nous appelons donc l'attention des négociants éclairés sur cette question.

LA SOCIÉTÉ DES VELOUTIERS, LE CENSEUR ET L'ÉCHO DE LA FABRIQUE DE 1841.

Nous avons inséré dans le dernier N° du Journal un article nécrologique sur Anthelme-Joseph Leclerc, veloutier. Et sans nous, qui s'occuperait des hommes du peuple! On devrait nous en savoir gré. Cependant la société des veloutiers s'est émue et courroucée de deux assertions contenues dans cet article: l'une que Leclerc était mort dans un état voisin de l'indigence, l'autre que l'on avait remarqué l'absence du drap mortuaire que cette société a fait confectionner pour ses membres. En pareil cas, l'usage veut que les réclamations soient adressées au journal même. La société des veloutiers a pensé autrement et a cru devoir rendre le *Censeur* confident de ce léger débat. Nous avons le droit de nous plaindre de ce manque d'égards, plutôt dans l'intérêt des

ouvriers que dans le nôtre. En effet, si ceux qui profitent les premiers du bienfait de la presse ouvrière à bon marché, de cette presse qui entre dans les ateliers et répercute les mille griefs dont la haute presse n'a nul souci, si les prolétaires en un mot ne respectent pas la presse prolétaire, qui donc la respectera? Mais nous accusons la société des veloutiers, elle a agi sous l'empire d'un sentiment de colère. La colère est irréliée comme l'amour-propre est irritable.

D'abord nous dirons que l'article n'émane pas de la rédaction, il nous a été communiqué par un ami intime du défunt, néanmoins comme nous l'avons publié la responsabilité doit en être acceptée par nous.

Aux deux griefs de la société des veloutiers nous répondrons que l'état d'indigence attribué par l'auteur de cet article au citoyen Leclerc, n'est nullement une injure. Nous souhaitons pour sa famille que ce soit une erreur, mais dans aucun cas ce ne pourrait être une flétrissure pour la mémoire de Leclerc, surtout à raison des circonstances où il s'est trouvé mêlé comme acteur influent.

Le second grief ne nous paraît pas excessivement grave.

La société allègue que le drap mortuaire n'a pas été employé parce que le temps était à la pluie, qu'il est d'un prix élevé et qu'un article de ses statuts, auquel a concouru Leclerc lui-même, a prévu ce cas. Nous ignorions ce dernier fait et nous n'hésitions pas à reconnaître qu'il met complètement à l'abri de tout reproche les administrateurs de la société; il nous reste seulement à émettre l'idée que lors de la rédaction des statuts, il aurait peut-être mieux valu faire emplette d'un drap mortuaire moins somptueux afin de s'en servir en toute occasion, parce qu'il ne dépend pas de la volonté des sociétaires de choisir le jour de leurs funérailles.

Comme on le voit, nos torts, en les admettant, n'étaient pas d'une nature bien grave. Une simple note de rectification de la part de la société des veloutiers aurait suffi. Nous pensons donc en avoir dit assez sur ce sujet.

Mais à propos de cette minime réclamation, le *Censeur*, auquel nous supposons des idées plus élevées, se livre à une mercuriale inconvenante pour ne rien dire de plus.

« Une petite feuille, dit-il, récemment créée à Lyon et qui s'est donnée la mission d'y représenter la nombreuse classe des ouvriers, etc. » Oui, notre feuille est petite, et petite aussi est la bourse de la classe à laquelle nous nous adressons; c'est vainement qu'on tenterait de créer pour elle un organe plus dispendieux.

La mission que cette feuille s'est donnée peut se comparer à celle que le *Censeur* lui-même s'est donnée dans l'ordre politique. Nous ne pouvons voir là qu'un abus de mots, et dans tous les cas une inconséquence qu'il faut laisser aux détracteurs de la presse grande ou petite.

Demande-t-on au *National* qui lui a donné mission de représenter l'opinion publique? le *Censeur* souffrirait-il qu'on le lui demandât?

Peu importe de qui nous tenons notre mission: il suffit que nous la remplissions, sinon avec tout le talent nécessaire, du moins avec zèle et notre cons-

science nous absout de ce côté. Nous ne sommes pas du nombre de ces hommes nouveaux à qui l'on peut demander d'où venez-vous? ni de ces intrigants auxquels on peut dire que voulez-vous? ni enfin de ces caméléons, peste sociale, contre lesquels on est obligé de se tenir en garde. Il y a vingt-cinq ans que nous avons fait notre profession de foi et elle n'a pas changée. Cependant si nous n'avons rien oublié nous ne dirons pas que nous n'avons rien appris. Nous avons appris à cesser d'estimer certains hommes, surtout ceux qui se targuent le plus de leurs vertus politiques ou morales; mais nous n'avons jamais douté de la vérité, de la justice des principes.

Eh! qui vient arrogamment essayer contre nous un langage superbe? Y a-t-il aussi une aristocratie journaliste et des muscadins démocrates?

Qui le croirait! c'est le *Censeur*. Il devrait, ce nous semble, se féliciter, dans l'intérêt public, d'une création qui donne à la cause qu'il défend un organe de plus. Sommes-nous pour lui une concurrence à craindre? Nous n'avons pas plus le sot orgueil de le croire qu'il n'aurait la bonhomie de le craindre. Les intérêts matériels étant donc parfaitement à couvert, quel motif de haine y a-t-il y avoir de sa part. Nous concevons la haine du *Rhône*, du *Courrier de Lyon*, etc., celle du *Censeur* jamais.

Oui, l'*Echo de la Fabrique de 1841* est une feuille récemment fondée; mais le *Censeur* ne sait-il pas que, par la filiation la plus légitime, celle de la rédaction, il se rattache et fait partie intégrante de l'ancien *Echo de la Fabrique* qui avait bien quelque valeur. C'était aussi une petite feuille; le *Censeur* lui-même a pris soin, il n'y a pas très-longtemps, de proclamer les services rendus par elle. Nous sommes encore tout confus des éloges qu'il voulait bien lui adresser. Il est vrai, que dans sa pensée, ces éloges s'adressaient à un autre rédacteur qui, malheureusement pour lui, était totalement étranger au succès de l'*Echo de la Fabrique* et l'avait même répudié, ils servaient de prospectus à une petite revue mensuelle, la *Démocratie Lyonnaise*; mais les faits ne changent pas à raison des personnes. Nous avons dû, quoiqu'il en coûtât à notre modestie, nous avouer pour nous seul les éloges accordés à la rédaction de l'*Echo de la Fabrique* puisque nous seul en avions été l'âme. Or la rédaction est la même, dès-lors nous ne savons comment faire concorder ces éloges avec l'avertissement du *Censeur* que « ce n'est pas ainsi que la classe ouvrière entend être représentée sur le terrain de la publicité. » En vérité, étranges que nous sommes à toute camaraderie, à tous succès de coterie, nous n'y comprenons rien. Nous continuerons donc à demeurer écrivain consciencieux et démocrate, à rédiger l'*Echo de la Fabrique de 1841* comme nous rédigeons l'*Echo de la Fabrique de 1831* et nous espérons, que mieux renseigné le rédacteur en chef du *Censeur* ne retirera pas les éloges que, dans un moment d'abandon et étranger lui-même, nous le croyons, aux petites passions qui s'agitent autour et au dessous de lui, il a bien voulu accorder à nos faibles travaux.

M. Chevreul a ouvert hier à la salle de l'orangerie du Jardin des Plantes, son Cours gratuit du *contraste simultané des couleurs*, lequel intéresse spécialement la Fabrique de Lyon. Ce cours se continuera au même lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à 3 heures du soir.

Le *Moniteur judiciaire* contient dans son numéro du 11 juin courant, une lettre signée B... dans laquelle cet abonné fait des réflexions très-justes sur la nécessité d'exécuter rigoureusement l'ordonnance de police contre les chiens et de mettre un impôt qui en diminue le nombre.

Mais en citant le fait d'un ouvrier en soie qui a été assez mal avisé, nous le reconnaissons, pour préférer cesser de travailler pour un négociant que se défaire de trois ou quatre chiens qu'il avait, M. B. aurait pu employer un style moins insolent et ne pas faire un mauvais jeu de mots sur ce *canut* qui refuse de se séparer de ses *caniches*. Ces deux mots sont en italique et tout le monde comprend la valeur de ce genre de caractère.

Ce langage dédaigneux n'est plus de notre temps et ne convient pas plus à M. B. quelqu'il soit qu'à tout autre. Nous l'en avertissons charitablement ainsi que nos confrères du *Moniteur judiciaire* et des autres journaux.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

La femme Pré accusée de tentative d'homicide sur son mari, a été acquittée, le 6 juin courant, comme n'ayant agi que par suite d'une aliénation mentale provenant d'hallucination hystérique. Elle sera renfermée dans une maison de santé.

M. Mouillaud, comme nous l'avons dit, était son défenseur et il s'est acquitté de cette tâche avec son talent accoutumé, talent qui grandit chaque jour et le place au rang des premiers orateurs du barreau.

— Le lendemain est venue l'affaire de l'ancien gérant du journal communiste le *Travail*. Louis Blanche a été acquitté, avec raison, par l'un des redacteurs de cette feuille, M. Vincent étranger au barreau. Le Jury ayant prononcé un verdict de culpabilité, Blanche a été condamné à trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

On nous communique un *Mémoire pour la compagnie des courtiers de marchandises de soie à Lyon contre la compagnie des agents de change de la même ville*. L'objet de la contestation qui divise ces deux corporations est la prétention des agents de change d'organiser la bourse d'une manière différente en faisant entrer dès à-présent dix agents de change dans la compagnie des courtiers de la soie, moyennant une indemnité à fixer ultérieurement.

Les courtiers pour la soie repoussent avec raison la demande des agents de change, et ils leur adressent le reproche fondé d'avoir amené l'état fâcheux où il se trouvent en intervertissant les rapports réguliers du commerce : « à quoi servirait de le dissimuler, disent-ils, la fièvre des actions industrielles s'est éteinte dans les désastres; le jeu de la rente n'a été qu'un paroxysme passager; mais les traces de cette double perturbation ne se sont pas si promptement effacées. MM. les agents de change s'y sont jetés avec autant d'ardeur que d'imprévoyance; négligeant les opérations que la loi leur confie, ils ont cherché une fortune rapide dans cette crise qui s'est trop prolongée; ils ont banni loin d'eux la confiance publique; si leur intervention est aujourd'hui moins demandée, c'est qu'ils l'ont rendue moins utile. A qui s'en prendre si les négociations directes sont maintenant plus fréquentes? à eux-mêmes pour s'être trop adonnés aux affaires fictives. L'agiotage est la ruine du commerce de Lyon, etc. »

Tout cela est vrai et il n'y a rien à répondre. Les agents de change ont été institués pour servir d'intermédiaires à la négociation des valeurs commerciales ainsi que leur nom l'indique et c'est la chose dont ils se sont le moins occupés. Qu'ils en subissent

la peine. Il est vrai que s'ils s'étaient constamment tenus dans la limite de leurs fonctions, leurs charges n'auraient pas acquis ces prix effrayants qui représentent toute une fortune; cela aurait été un bien pour la société comme pour les individus.

L'argumentation de MM. les courtiers en soie est donc sans réplique, mais nous sommes loin de partager leur opinion que leurs charges pas plus que celles des agents de change représentent une propriété privée. La vénalité des charges est un monopole odieux que rien ne peut légitimer, car il est contraire à la base même de l'ordre social qui nous régit. La Charte a proclamé le droit des citoyens d'admissibilité à tous les emplois; or, ce droit devient illusoire par la vénalité des charges et comme on ne peut prescrire contre le pacte social, il faudra bien que, dans ce duel entre la charte et la vénalité des charges, cette dernière succombe, tout comme elle a succombé à l'aurore de la révolution française. Nous serions donc tentés de mettre d'accord ces deux corporations en les supprimant l'une et l'autre, et en laissant aux individus le soin de conquérir leur fortune par le travail. Alors courtiers et agents de change ne manqueraient pas plus au commerce que le commerce ne leur manquerait.

En terminant nous signalerons un fait : Le mémoire de MM. les courtiers en soie contient des éloges emphatiques du régime déchu en 1830, on aurait pu s'en passer dans l'intérêt même de leur cause, mais nous nous apercevons que le mémoire est signé par l'ancien ministre de Charles X, M. Chantelauze, cela est naturel de sa part. Comment se fait-il, cependant, que M. Favre-Gilly, cet avocat réputé libéral se soit associé à cette manifestation politique? a-t-il donc changé de conviction ou ses convictions n'étaient-elles qu'en apparence. M. Chantelauze n'a pas changé, lui, il faut au moins lui rendre cette justice.

HYDROPHOBIE.

Des condamnations qui auraient pu être encore plus sévères sans que l'opinion publique s'en émeuve, ont été justement prononcées par le tribunal de police correctionnelle contre des individus qui s'étaient opposés à l'enlèvement des chiens errants et avaient frappé ceux chargés de ce soin. Rey et Gaudien ont été condamnés à trois jours de prison; Bertrand, Redonner à dix jours de la même peine.

— M. Fouilloux, médecin de l'Hôtel-Dieu à Paris, a employé avec succès la *cévadille* pour guérir de la rage. Ce remède est connu des indigènes de l'Amérique.

MISÈRE, MALADIE, HOPITAL ET SUICIDE.

C'est une bien triste *quadrilogie* qui nous sert de titre, mais nous ne savons pas farder les maux de la société. La misère engendre bien souvent et aggrave toujours la maladie; la maladie a pour asile l'hôpital et ce dernier est tellement organisé que le suicide se trouve posé comme dernier terme de la progression rigoureusement vraie et mathématique que nous mettons sous les yeux des lecteurs. Elle nous a été suggérée par le récit du suicide d'un ouvrier lyonnais que nous empruntons au journal *légitimiste le Réparateur* (8 et 9 juin 1842), nous devons savoir gré à ce journal des quelques réflexions dont il le fait suivre; mais nous ne voyons pas que personne s'inquiète et s'enquière des moyens de prévenir de pareils malheurs. La nouvelle donnée par le *Réparateur* a été reproduite par tous les autres journaux de cette localité comme simple nouvelle et sans y ajouter aucun commentaire. Il nous semble cependant que le sujet en vaudrait la peine. Nous savons qu'on nous blâme de présenter toujours à nos lecteurs ces questions de misère sociale qu'on prétend être irritantes. Ce reproche est-il sérieux? Est-ce notre faute si, plus près du peuple que nos confrères, nous en ressentons aussi plus vivement les souffrances ignorées. Oui, nous sommes coutumiers du fait et depuis le drame de *Demangeot, mort de faim*, inséré le 12 février 1832 dans le

n° 16 de l'*Echo de la Fabrique*, jusqu'à l'épisode judiciaire du jeune Louis Vacher que nous avons publié le 31 mars dernier dans cette feuille, nous n'avons cessé d'appeler l'attention publique sur les maux qu'endure la classe des travailleurs.

Voici le fait nouveau que nous enregistrons dans nos colonnes.

« Un ouvrier serrurier sorti la veille de l'Hôtel-Dieu et se trouvant sans ressources, s'est précipité dans la Saône d'un bateau amarré sous le pont de la Feuillée, on l'a retiré à six heures du soir et tous les secours pour le rappeler à la vie ont été inutiles. Avant de se noyer, il avait quitté dans le bateau ses souliers, son chapeau et écrit un billet où il annonçait que la misère seule l'avait porté à se donner la mort. Retiré de l'eau, on n'a point trouvé de chemise sous ses vêtements. Il serait à désirer qu'à la sortie des hôpitaux on pût pourvoir pour quelques jours du moins aux besoins de ceux qui en sortent sans ressources jusqu'à ce qu'ils aient la force de travailler et jusqu'au moment où ils auraient pu trouver de l'ouvrage. »

Le *Rhône* dans son N° de dimanche dernier contenait un article grave qui inculpait un négociant de cette ville de piquage d'once. Ce délit aurait été découvert par suite de l'insistance qu'une compagnie d'assurance chargée de régler un sinistre par lui éprouvé aurait mis à se faire représenter les factures d'achats de soie. Ce négociant aurait été amené à faire un aveu ensuite duquel, selon la feuille que nous citons, il aurait pris la poste, et les sieurs D. et B., désignés par lui, arrêtés.

Le frère de ce négociant vient de réclamer énergiquement contre cette inculpation dans une lettre signée B., insérée le lendemain dans le *Courrier de Lyon*. En attendant de plus amples renseignements, nous nous abstenons de reproduire cet article.

M. Robinet, membre de l'Académie de médecine de Paris, a passé quelques jours à Lyon. Il a soumis à l'examen de la commission des soies de la société d'agriculture divers instruments très-ingénieux de son invention, parmi lesquels,

- 1° Le Serimètre, instrument avec lequel on détermine en quelques secondes la force et l'élasticité des soies.
- 2° Une Eprouvette pour le tirage des soies laquelle fait seule l'opération et s'arrête quand elle est finie, de manière à éviter toute erreur par la rupture d'un fil.
- 3° Un nouveau Tour pour la filature des cocons.
- 4° Un Compteur pour la filature ou le moulinage à tours comptés.

M. Robinet a publié un grand nombre de mémoires relatifs à l'industrie séricole.

L'Académie des sciences morales et politiques de Paris a mis au concours les deux questions suivantes dont la seconde remportera le prix quinquennal de 500 fr. fondé par M. Beaujour.

- 1° Rechercher par quels moyens, sans gêner la liberté de l'industrie, on pourrait donner à l'organisation du travail en commun dans les manufactures et à la discipline intérieure de ces établissements une influence favorable aux mœurs des classes ouvrières.
- 2° Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

M. ARQUILLÈRE, président.

Il ne s'est agité dans les audiences du 1^{er} et du 8 de ce mois que des causes d'apprentis, on n'a prononcé que des résiliations d'engagements avec ou sans indemnité. L'un de ces derniers concernait la chapellerie. Ces résiliations attestent l'état de gêne de l'industrie à Lyon.

Nous devons avertir les chefs d'ateliers que la mesure prise par M. le président concernant les maîtres et les devideuses, sera mise à exécution à dater du 1^{er} juillet. En conséquence, MM. les chefs d'ateliers en recevant leur livret seront tenus de prendre un petit livre de devidage.

Depuis quinze jours la ville de la Croix-Rousse est dans les ténèbres, et cela doit durer jusqu'au 1^{er} août prochain. Les filous et les amans qu'Ovide, peu scrupuleux, met sur la même ligne, remercieront seuls l'adjudicataire de l'éclairage.

Nous ne concevons pas comment l'autorité laisse ainsi en souffrance un service aussi important, et nous pensons qu'il suffit d'appeler son attention pour réprimer un tel abus, que l'invention du gaz devait faire disparaître complètement.

On nous annonce que des pétitions se signent en ce moment; nous ne doutons pas que M. le Maire de la Croix-Rousse n'y fasse droit.

Nous profiterons de cette occasion pour démentir le bruit que le gazomètre de la Croix-Rousse devait être transféré à Saint-Clair. Il reste dans le lieu où il est actuellement.

Claude Morel, marchand d'ustensiles pour la fabrique, rue Henri IV, à la Croix-Rousse, a été déclaré en faillite par jugement du 3 juin courant. M. Laforge syndic.

— Par acte sous seing privé du 4 juin, la société *Perrichon et Dubois*, rue des Capucins, n° 7, entre Antoine Perrichon et Denys Dubois, pour l'impression des mousselines et châles thibet, a été dissoute. Liquidation en commun.

— Par jugement du 31 mai, la société *Devarenne et Charvet* pour vente et fabrication d'étoffes de soie, rue des Capucins, n° 7, entre Joseph Devarenne et Mathieu Charvet a été dissoute à partir du 12 août. M. Devarenne seul liquidateur.

M. C... notaire à Châteauroux, arrondissement de Tarascon, contumace, est poursuivi devant la Cour d'Aix pour faux en écritures privées et abus de blanc-seing.

Nous empruntons à la 6^e livraison de *l'Institut catholique* qui vient de paraître le passage suivant, extrait d'une notice biographique sur « M. Trouillard président la société de St-Vincent de Paule à Grenoble, » par M. Auguste Marquis.

« Oui, la misère et l'ignorance des devoirs moraux et religieux sont les deux grandes plaies qui rongent la société. C'est sous leur influence malsaine que les mœurs se dépravent, que les crimes s'élaborent, et ce qu'il y a de plus honteux pour la société, c'est qu'elle renverse elle-même les principes fondamentaux de la morale en flétrissant ceux de ses membres qu'elle a corrompus. Tant que la société sera ainsi faite, tant qu'il n'y aura aucune prévoyance organisée pour préserver ses membres des faiblesses physiques et morales à la veille de faillir; tant que l'homme qui vole son pain ne saura pas le gagner; tant qu'on n'assainira pas le marais infect où les classes pauvres s'étiole et s'altèrent, tant qu'on ne coupera pas le mal dans la racine on ne le guérira jamais..... Si la loi punit le crime, il est de son devoir de le prévenir et d'encourager la vertu. Le fait-elle?

Un homme devient-il criminel, aussitôt on lui procure le travail, la nourriture; il reçoit des conseils et des encouragements. Son crime lui a ouvert un asile; il a un lit et un vêtement propres; il est à l'abri du froid et des horreurs de la faim.... C'est ainsi qu'on donne au malfaiteur ce que l'on refuse à l'homme probe, à l'orphelin tombé dans la misère. La société vend à l'un ses faveurs au prix de l'honneur et attend que l'autre les lui achète.

La société dépense des sommes énormes pour améliorer le sort de ceux qu'elle a flétris comme si les prisons étaient une institution en vue de laquelle doit être calculé son propre avenir, comme si la misère et l'ignorance des classes pauvres étaient un état normal de notre civilisation.

Encore si les malheureux détenus devaient à l'expiration de leur peine retirer quelque avantage certain de ces améliorations; mais non, ils ne seront rendus au monde que pour se retrouver sous l'empire des mêmes tentations, des mêmes mauvais conseils, de la même misère qui les ont poussés au crime. La société se soumet au supplice des Danaïdes, elle veut épuiser un fleuve qui coule et coulera toujours. »

La société de St-Vincent-de-Paule, fondée à Grenoble par ce digne citoyen a pour but de recueillir les enfants pauvres, les orphelins abandonnés, de les loger, vêtir, nourrir, instruire et de leur faire apprendre un état. Une semblable société dite *Ecole dominicale* se fonde en ce moment à Lyon par les soins d'un membre de *l'Institut catholique*. Nous ne pouvons qu'applaudir à toute tentative d'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus souffrante, de quelque part et au nom de quelques principes que se fasse cette tentative.

On emploie les lisières des tulles considérées jusqu'ici comme résidu inutile à faire des bas, des jupons, des courte-pointes, etc.; un jupon ainsi tricoté revient à 75 centimes, prix d'une livre et demi de lisières. *L'Echo des Paroisses. n° 29.*

— MM. Assenat, chimiste, et Bontoux, graveur à Aix, viennent de perfectionner le Daguerrotypé, le premier par un changement dans le mécanisme et le second en l'appliquant à la gravure, au moyen de quoi il peut en quelques secondes exécuter des portraits en relief sur le corail, sur coquilles, et sur métaux. *Idem n° 31.*

— Le *madia saliva*, plante à huile ne saurait manquer d'être cultivée avant peu d'années dans toute la France. Ce sera une ressource pour grand nombre de nos départements agricoles dont le climat n'est pas favorable aux autres plantes oléagineuses. *Idem n° 32.*

— Les savants et les artistes connaissent déjà le *moulage instantané par la pile galvanique*. M. Soyer vient d'appliquer cette expérience au moulage en cuivre d'une statue de Christ en croix de grandeur naturelle. *Idem n° 33.*

— Les constructions en fonte augmentent chaque jour en Angleterre. Une maison faite avec cette matière à trois étages contenant douze à seize pièces et pesant 800 à 850,000 kil., revient à 27,500 fr. La petite ville d'Everton, près Liverpool, vient de faire construire une église en fonte surmontée d'un clocher de même qui n'a pas coûté plus de 200000 f. Un grand nombre de maisons de ce genre vont être construites en Belgique et en Angleterre pour les habitants d'Hambourg. *Idem.*

PARENTÉ EMBARRASSANTE.

Une femme de 38 ans est accouchée à Caen, le 14 mai de son vingtième enfant en second mariage. Sa fille aînée a épousé le frère de son second mari; elle se trouve donc la belle-sœur de sa fille. Celle-ci a un enfant de trois ans. L'accouchée est par conséquent la grand-mère et la tante de l'enfant; sa fille devient la tante de son frère, et le nouveau-né devient oncle de sa tante et frère de son cousin-germain.

LES CINQ ACTES DE LA VIE.

Le drame de la vie, hélas! est peu de chose,
Au drame de la scène on peut le comparer:
Jusqu'au dénouement jamais on n'y repose;
Bien ou mal, pauvre ou riche, on doit y figurer.

Au premier acte: on naît, avec peine on s'avance
A travers mille écueils, vers un but ignoré.
Au second: on s'éclaire, on pressent l'existence,
A de vagues desirs on est déjà livré.

Au troisième; emporté par une aveugle ivresse,
Par le monde, l'amour, les renaissants plaisirs,
On ose, on brave tout, on s'égare sans cesse,
On s'apprete souvent d'éternels repentirs.

Au quatrième: las de vaines jouissances
Le cœur, d'autres besoins, d'autres feux se remplit;
L'orgueil l'ambition, leurs transports, leurs souffrances
Viennent tout remplacer.... Cependant on vieillit.

Au cinquième arrivé: le corps, l'esprit s'affaisse
Chaque jour; chaque instant voit briser un lien.
On pense, on parle encor, mais la toile se baisse,
Le spectacle finit et l'homme n'est plus rien.

M^{me} la princesse CONSTANCE DE SALM.

VARIÉTÉS.

SAINT-ÉTIENNE. (LOIRE).

Vous arrivez dans une place isolée et noire, bizarrement coupée en deux par un corps-de-garde sans sentinelle; c'est là que viennent mourir les lueurs de la flamme et le bruit de l'enclume. A St-Etienne, il n'y a pas de profession de hasard comme à Paris, pas de ces vagabonds officieux, toujours prêts à vous servir de conducteurs; à huit heures du soir, c'est à peine si vous trouverez quelqu'un sur la place pour vous indiquer une auberge toute semblable aux hôtelleries de la Cité au temps de la ligue. On entre par la cuisine, on passe devant le tourne-broche

chargé de viande; on traverse une petite cour pleine de fumier, on monte un escalier de bois; on se jette sur un lit à fleurs gothique, et l'on dort si l'on peut, car c'est à minuit que commence le commerce de la ville. A cette heure fatale, consacrée encore, dans telles villes de l'Allemagne, aux apparitions et aux fantômes, vous entendez tout-à-coup un grand bruit de chars: on se croirait aux environs de l'Opéra, après une première représentation de Rossini. Voilà l'heure où Saint-Etienne jette ses produits dans le monde; les ballots sont préparés, les fourgons sont chargés, la nuit est épaisse, tout s'ébranle. On adresse à Paris les brillantes soieries; les petits couteaux et les socs de charrue partent pour l'Amérique; l'Angleterre réclame l'acier travaillé qu'elle nous renvoie avec son poinçon; l'Allemagne achète des fleurêts qu'elle nous revendra plus tard.

Une ville surprise par l'assaut n'a pas plus de mouvement et d'activité; seulement personne dans les rues, que les charretiers; aux fenêtres, personne: tout est mystère dans les envois; c'est à qui cachera le mieux le nombre de ces commissions, l'adresse de ses commettants, l'importance de ses marchandises; on s'épie, on se surveille, la rivalité retient son souffle, de peur de se trahir: et quand le jour est revenu, tous ces marchands qui ont exploité des millions dans la nuit, qui se sont espionnés douze heures, se saluent comme de francs amis et se plaignent entre eux de la dureté des temps, de la rareté de l'or, de leurs magasins qui regorgent de marchandises: honnête mensonge dont personne n'est la dupe, dont personne n'a osé encore se dispenser.

Et le lendemain quand vous vous réveillez, si vous avez pu dormir, et après avoir fait cette longue et minutieuse toilette du matin, à laquelle un bon Parisien ne renonce jamais, je vous avertis que vous venez de vous rendre ridicule pour tout le jour. Vous sortez et vous voyez la ville; c'est un assemblage étrange: des ruines et des palais, un hôtel massif comme un hôtel vénitien, mais comme un hôtel vénitien qui serait sans grâce, à côté d'une échoppe; une maison basse, en pierres de taille et six étages en plâtre et en chaux; la rue St-Jacques avec son peuple équivoque et pauvre, traversant subitement la rue Royale et sa somptueuse élégance. Tout est confondu dans cette ville; c'est du luxe, c'est de l'indigence, c'est le canot de Robinson Crusoe qui n'est pas encore lancé à la mer. Là surtout, le hasard est un grand dieu.

On agit à St-Etienne comme dans une vaste caserne, à la baguette du tambour-maitre; une armée en bataille n'a pas plus de précision. Hier vous êtes entré dans la ville au bruit méthodique de trente mille marteaux retombant en cadence sur quinze mille enclumes, vous vous êtes endormi au bruit de douze cents charriots expédiant des ballots à l'étranger. Le matin vous retrouverez le même ordre et la même précision.

Voici le matin, le bruyant matin! une armée de jeunes filles, rondes, ramassées, rebondies, au teint animé, aux larges mains, aux jambes solides, va se rendre à l'ouvrage avec la symétrie d'un bataillon. Ce sont les ouvrières de la ville: à peine au monde, chose rare pour de pauvres jeunes filles! les filles de St-Etienne ont un métier certain: elles font des rubans, elles font des lacets, elles travaillent la soie; c'est à leurs mains que l'on confie ces fils plus précieux que l'or, ces longs fils blancs dont les tissus sont destinés à des reines: il arrive de là qu'à St-Etienne, véritable république pour l'orgueil, il n'y a pas une servante à espérer: ce qui étonnera le plus, c'est qu'il n'y a pas une grisette. La grisette parisienne jeune et vive, accorte et décente, au tablier noir et au petit bonnet, est inconnue à St-Etienne; indice spirituel et vif du goût français, témoignage ingénieux et piquant de notre égalité sociale, la grisette n'appartient qu'aux villes très-policées: à St-Etienne, ce serait une anomalie. Déjà pour une certaine partie de citoyens, l'ouvrière en soie est une fille dégradée: il y a dans la ville tel vieux Stéphanois qui coudoiera avec mépris l'ouvrière la plus fraîche et la plus jolie; à un pareil homme, parlez-lui, pour le fils qui doit hériter de son enclume, ou

la femme qui doit remplacer sa seconde épouse, de quelque grande et osseuse fille, aux yeux caves, habile à tracer une lime, habile à manier le fer, qui va se pencher hardiment sous une meule d'usine et aiguiser trois cents haches dans un jour, sauf à se briser le crâne sous l'énorme meule qui l'entraîne et la jette dans un gouffre sans fond.

Mais ces merveilles de feu et de fer sont une étude fatigante. Un voyage aux bords du Rhin, au fond de l'Allemagne, je n'ai pas dit dans les montagnes de la Suisse, un voyage d'une année aux Pyramides serait bien moins pénible que huit jours d'étude à St-Etienne : quand vous auriez vu tout le sol et toutes les merveilles que le soleil éclaire, vous n'auriez encore vu que la moitié de la ville. Sous cette ville enfoncée s'étend une autre ville ténébreuse et triste, véritable séjour des ombres malheureuses : c'est encore une cité qu'il faut voir.

Voulez-vous connaître Saint-Etienne tout entier ? grimpez la montagne. Au sommet de ce puits qui se prolonge dans les entrailles de la terre, un mauvais tonneau encore infecté du vin du crû est attaché à une méchante ficelle ; entrez dans ce tonneau, asseyez-vous sur ses bords ; vous aurez pour contre-poids un homme noir avec une lampe de fer aussi grossière, aussi terne que s'il n'y avait pas un forgeron dans la ville ; il n'y a de pareilles lampes dans le monde que dans les mines de St-Etienne ou dans les romans de Walter Scott. Ces mines s'étendent sous toute la ville ; toute la ville dépend de ces mines : elles fournissent du charbon aux deux tiers de la France. Dans cet espace à la fois si vaste et si rétréci sont contenues toutes nos ressources manufacturières ; tout est là : tout notre fer, toutes nos armes, ces belles armes qui ont fait la terreur de l'Europe, noble fer poli et simple, plus lourd que les canons de Versailles, mais aussi plus solide et mieux fait pour de longues guerres. Parcourez donc lentement ces longs souterrains, mesurez ces rochers de houille, arrêtez-vous devant ces familles entières, colonies souterraines dont le berceau est suspendu à une colonne de charbon, dont la jeunesse se passe dans des vallées de charbon, au murmure d'un ruisseau fangeux, qui aiment là, qui se passionnent là ; qui apprennent là ce que c'est que la colère et l'envie, ce que c'est que le bonheur, aussi bien que si elles vivaient en plein soleil, au milieu de la langue italienne, dans les campagnes de Rome, sur les bords de l'Arno.

LIBRAIRIE.

En vente
CHEZ TH. LÉPAGNEZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
A la Croix-Rousse, Grande-Rue, 12 :

TABLEAU

HISTORIQUE, ADMINISTRATIF ET INDUSTRIEL

DE LA VILLE

de

LA CROIX-ROUSSE,

Par D.-F. Bunel.

1 volume grand in-18. Prix : 75 c.

ANNONCES.

A vendre

Un Atelier composé de QUATRE MÉTIERS au quart, travaillant, et munis de tous leurs accessoires. S'adresser chez M. Lanfrand, rue du Mail.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DELEGUE MÉCANICIEN, sera dans quelques jours, Cour du Soleil.

On trouvera dans son Atelier des Machines rondes à dévider, des Cânetteuses et des Tuyaux métalliques de tout genre.

A VENDRE

avec intérêt du 8 pour 100 pour l'acheteur.

Plusieurs MAISONS nouvellement construites, situées près la Grande-Place de la Croix-Rousse, et habitées par des fabricants de soieries ; quelques-unes avec jardin, et toutes jouissant de très-beaux jours : dans les prix de 6 à 15, 20, 30, 40, 50 mille francs et au-dessus, avec toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. VIGLIN, Toiseur-Géomètre, rue Calas, 13.

DEUX MÉTIERS en 6/4, dont l'un monté en 20.0 de mécanique, 12000 maillons à tringle ; — l'autre, monté en 1600 de mécanique, 8000 maillons également à tringle, le tout en bon état ; on cédera aussi l'appartement si on le désire.

S'adresser, pour les voir, chez M. Martel, épiciier, impasse St-Clair, n° 8.

AVIS

A MM. LES CHEFS D'ATELIERS

FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur Esprit, breveté, rue Dorée, 3, prévient les personnes qui désireraient des régulateurs mobiles, qu'il est seul breveté pour le placement desdits régulateurs, et que tous ceux qui ne porteraient pas son cachet, portant ses noms et qualités d'inventeur breveté, seraient pris et saisis comme contrefaçon et les détenteurs poursuivis en vertu des lois des 7 janvier et 25 mai 1791, dans lequel cas se trouve maintenant le sieur Baume, mécanicien, rue des Tables-Claudienne, 5, chez qui on a saisi des régulateurs mobiles en contrefaçon et pour laquelle cause il aura à répondre devant les tribunaux compétents pour infraction à la loi.

M. BARTL
VEND LIS
SOIES DE NIMES
PLUS ET MOINS
pour remises.
assortiment de fils pour maillons,
qualité supérieure au prix de fabrique.
A LYON,
rue Vieille-Monnaie, 37, au 4^m,
à l'angle de la Croix-Paquet.

ASSORTIMENT
DE REMISES TOUT
CONFECTIONNÉS
SERGES, SATENS,
G^o, DE NIMES,
TAPIS, ANTOINES,
SERGES, SATENS,
PÉLICERS, ETC.

LISSES MOBILES
S'ÉLARGISSANT ET
S'ÉTRÉCISSANT
À VOLONTÉ.
—
PREND DES COM-
MANDES ET FAIT
TOUTE RÉPARATION
POUR CET ARTICLE.

LABORY,

A LYON,

rue et cour St-Pierre-le-Vieux, (près St-Jean),
et Montée de la Grande-Côte, n. 26,

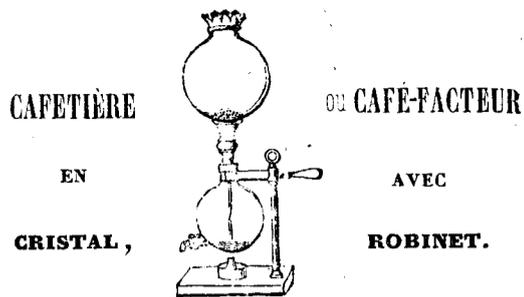
Achète, échange et vend les ustensiles pour la Fabrique. Se charge des annonces, commissions, demandes et placements qui y ont rapport. Mécaniques à la Jacquard, et autres.

Battants, lisses, polissoirs et régulateurs de M. Esprit, breveté. Fabrique de remises ; assortiment de maillons garnis ou non ; — cordes cotons sangles, fils, soies.

Echantillons d'étoffes de soie.

Achète, échange et vend gravures, livres, tableaux, et objets mobiliers.

Par Brevet d'Invention et de Perfectionnement.



Nous nous empressons d'annoncer aux nombreux amateurs de la Cafetière en cristal, dite CAFÉ-FACTEUR, qu'après beaucoup de soins, de persévérance, et à la suite d'expériences multipliées, plus heureux que nos confrères de Paris et du Nord de la France, nous sommes au moyen d'une tubulure en cristal qui supporte l'action du feu, parvenus à établir un robinet à ladite Cafetière. Un perfectionnement de cette importance, ajouté aux autres améliorations apportées par nous au Café-Facteur, ne laisse plus rien à désirer et place cet appareil au premier rang de ceux de ce genre.

Tous les jours, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, on peut voir fonctionner ladite Cafetière, dans le magasin des fabricants inventeurs brevetés du Café-Facteur en cristal, rue de l'Arbre-Sec, n. 37, au premier étage, à Lyon.

NOTA. Tout contrefacteur sera poursuivi.

DUFOUR FILS

Tient un dépôt des soies de Nimes, fils et coton, supérieurs pour corps et remises ; se charge aussi de leur confection, à des prix modérés, Grande-Côte, 28, passage de la petite rue du Commerce, 6, à la petite barrière (allée de M. Dufresnes peigner).

Médaille d'argent. 1839. **BUFFARD AINÉ**, Mention honorable. 1839.

PLIEUR POUR LA FABRIQUE EN TOUT GENRE,

Breveté d'invention

Pour l'Ourdissoir-Plioir.

Rue St-Polycarpe, 10, au quatrième,

A LYON.

(Sonnez dans la cour, au besoin.)

Pliage mécanique, procédé perfectionné, avec cage de 2 mètres 50 cent. de large, propre aux chaînes de toute largeur et de tout compte, imprimées, chinées, etc.

Pliage par fils, pour poils de peluche et pour poils de velours ordinaire, chiné, imprimé.

Ourdissoir-Plioir, destiné à ourdir et plier simultanément, toutes sortes de chaînes, dans tous les comptes et dans toutes les largeurs, comme dans les plus grandes longueurs (1,000 et 2,000 mètres au besoin).

On se chargera du transport des rouleaux à la distance de demi-heure de marche.

Cet atelier se recommande par la variété de ses pliages propices pour tous les genres d'étoffes, par la célérité du travail, et les prix modérés.

A VENDRE. — Terrain propre pour construction et pour jardin, situé à la cité Napoléon, en totalité ou par parties. S'adresser à M. Chastaing, rue Saint-Jean, n° 53, au 2°.

M. MARIUS CHASTAING, gradué en droit,

Rue St-Jean, 53, au 2°, vis-à-vis la montée du Chemin-Neuf.

RECouvreMENT et achat de créances litigieuses et autres. — POURSUITES et DÉFENSES devant les Tribunaux de commerce, justices de paix, etc., AVEC ou SANS FRAIS. — LIQUIDATIONS et apurements de comptes. — CORRESPONDANCE générale avec Paris, les départements et l'étranger. — CONVOCATIONS de créanciers, etc. — ACTES de formation et dissolution de sociétés. — VENTES sous-seing privé et autres actes de ce genre, baux, cessions, transactions, partages, etc. — RÉGIE des maisons en ville. — NÉGOCIATIONS hypothécaires, ventes et acquisitions, etc.

Le Gérant, J. LOUISON.